Négociation d'honoraires

Par Middle

Bonjour, en mai 2014 ma belle fille de 1 an c'est fait abandonnée par sa mère. Nous avons pris un avocat pour obtenir la garde légal. Nous avons fait constater par huissier 11500 textos de menace et d'injure et des photos de tentatives de suicides de la maman. Fin août 2014 la grand mère maternelle récupère à la crèche ma belle fille sans nous informer. Rdv avec l'avocate en septembre, qui nous informe que désormais ma belle fille a été récupéré et que tout va bien avec la mère qui est désormais soigné. Nous avons payé 1000 euros d'avocat à l'époque et 200 Euros d'huissier pour qu'on nous réclame encore 500 euros pour montrer que mon conjoint est un bon père mais pour la garde c'est mort par contre comme moi je travaille et pas la mère une révision de la pension est a prévoir. Nous sommes en octobre 2021 rebelote pétage de plomb de la mère, nous déposons auprès de la gendarmerie, service sociaux et procureur pour informer l'ensemble des éléments en cours . Nous recontactons l'avocate de l'époque pour lui dire qu'après son arrangement avec la partie adverse nous avons vécu 7 ans d'enfer où ma Belle fille servait de jouet à sa mère un coup je te veux un coup dégage chez ton père. Nous avons eu l'avocate qui nous propose de payer encore 820 euros sachant qu'on a fait toutes les démarches avant de la contacter. En gros il reste à plaider j'espère que cette fois elle va encore merder... Bref est il possible de négocier ce tarif ? Sachant qu'en 2014 c'est elle qui a négocié un accord à tort dans notre dos avec la partie adverse. Que ma belle fille par cette accord a subit maltraitance physique et psychologique... Merci pour votre